



Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340 N° 60

Avril / Mai / Juin 2023

Edito du Président

Le printemps arrive, et nous allons pouvoir retrouver nos espaces favoris pour la pêche. Le bord des rivières et plans d'eau sont des endroits où il fait bon se réunir, pour le calme, la tranquillité et le plaisir d'être dans la nature. Aussi je pense que nous pêcheurs, nous devons respecter ces endroits de quiétude où il fait bon vivre. Faisons partager notre point de vue aux autres utilisateurs des bords de l'eau et d'un environnement aquatique propice au bien être. Avec le retour des beaux jours, la pratique de notre loisir se fera, je l'espère, avec une météo favorable dans des rivières ayant un débit convenable ce qui est indispensable pour la vie aquatique.

Faites partager votre loisir avec des proches amis ou voisins par exemple. Malgré ce que disent certains, le montant d'une carte de pêche n'est pas si important pour pêcher dans l'Aisne cette année, il est de 6,41 € par mois pour une carte « Personne Majeure » annuelle à 77 €. Sur ce montant, la cotisation fédérale s'élève à 24 €, l'AAPPMA récupère 15,80 €, le reste est pour la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA) qui est fixée chaque année par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

En conclusion je voudrais vous dire que la pêche reste un merveilleux loisir, qui, même si certains règlements peuvent parfois sembler rigoureux, ne servent en réalité qu'à protéger les espèces sensibles.

Excellente saison de pêche à tous

Le président fédéral,
Pierre BOURGEOIS

Où est Martin ?



Contrairement à ce que certains pourraient penser, nous ne sommes pas à la recherche de notre Directeur... L'opération « Où est Martin ? » est une **enquête participative** sur le **Martin-pêcheur d'Europe** devant permettre d'**améliorer** les **connaissances** sur l'espèce.

Le Martin-pêcheur est une espèce discrète mais très reconnaissable à son plumage bleu électrique et orange. Qui de mieux alors pour l'observer que des habitants, des randonneurs, des pêcheurs et toutes personnes curieuses de s'émerveiller des espèces locales ?

Le Martin-pêcheur d'Europe est une espèce très liée à l'eau de par son alimentation et sa reproduction. Il se nourrit essentiellement de petits poissons, mais peut aussi se satisfaire de jeunes amphibiens, de lézards et d'insectes.

Le mâle débute sa **parade nuptiale** en mars, une fois la belle trouvée, ils creusent ensemble un nid dans une berge abrupte. C'est **dans cette période** qu'il est le plus **facilement observable**.

Si vous souhaitez participer à cette enquête pilotée par l'**URCPIE Hauts-de-France**, rendez-vous au lien suivant :
<https://enquetes.clicnat.fr/programs/63/observations>



Signalement des nids de Frelons asiatiques et piégeage



SYNDICAT APICOLE DÉPARTEMENTAL
L'ABEILLE DE L' AISNE

ASSOCIATION SANITAIRE
APICOLE DÉPARTEMENTALE
A.S.A.D.02

Le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) se distingue de son congénère européen (*Vespa crabro*) par un **corps plus sombre** et l'**extrémité des pattes jaune**.

Espèce invasive classée 2^{ème} catégorie, il est arrivé en France en 2003 et a maintenant envahi tout l'hexagone. Dans l'Aisne, il est apparu pour la 1^{ère} fois en 2014, mais sa **prolifération** devient **exponentielle** avec plus de 900 nids détruits par le SDIS02 en 2021 et plus de 1600 en 2022. Un accord a été signé entre le Département et l'ASAD02 en 2018 confiant la **destruction des nids** aux pompiers après **constat** par un **diagnostiqueur** dont vous trouverez la liste sur le site internet de l'Abeille de l'Aisne (lien ci-dessous).

Au printemps, les **reines** qui ont hibernées construisent un **petit nid primaire** pour élever quelques ouvrières, ensuite vers le mois de juillet à fin novembre elles construisent un **nid secondaire plus gros** souvent à la cime des arbres, mais quelques fois à même le sol au milieu de ronces ou buissons.

Seul, il n'est pas spécialement dangereux, mais à l'approche d'un nid, les **attaques groupées** peuvent l'être et même **parfois mortelles**.



Si vous voyez un nid, n'hésitez pas à contacter un diagnostiqueur sur le site internet www.abeille-aisne.fr qui contactera le SDIS02 pour la destruction de celui-ci gratuitement.

POUR STOPPER SA PROLIFERATION



Le Frelon asiatique
Vespa velutina

Si vous découvrez un nid, ne cherchez pas à le détruire vous-même. Cela peut être dangereux. Son venin est puissant et peut être mortel.

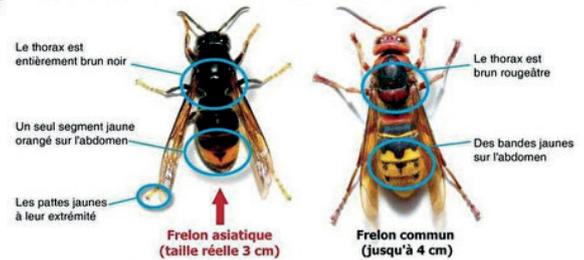
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



IPNS

A.S.A.D.02 (Association Sanitaire Apicole Départementale)

COMMENT LE RECONNAITRE



Nom commun: Frelon asiatique

Taille: environ 3 cm

Origine: Chine

Particularité: pattes jaunes

Cycle de reproduction: 13000 individus par nid et en octobre environ 500 femelles sexuées pour la reproduction l'année suivante.

Localisation: En France depuis 2004 et couvrant actuellement l'ensemble du territoire

COMMENT LE SIGNALER

1. Contactez un des apiculteurs « Diagnostiqueur frelon asiatique » (liste disponible sur www.abeille-aisne.fr).
2. L'apiculteur vient constater qu'il s'agit bien d'un essaim de frelons asiatiques et il informe le SDIS02 qui intervient gratuitement.

Suite à plusieurs échanges avec les pêcheurs (AAPPMA de Saint-Quentin et Fédération), les élus de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin ont été sensibilisés sur la question des **proliférations végétales** dans le **canal de Saint-Quentin**. Ils ont alors porté le message auprès de Voies Navigables de France afin d'organiser des **opérations localisées de faucardage avec export**.

Etant donné l'importance des linéaires impactés et considérant les coûts de ces interventions, il est bien entendu que **VNF ne peut pas intervenir partout**. En lien avec l'agglomération et les pêcheurs, VNF a donc défini des secteurs d'intervention. Pour l'année 2023, voici les linéaires concernés :

Faucardage Canal de St-Quentin

- ▶ Quai Gayant du pont d'Isle au Viaduc de Picardie à Saint-Quentin (Avril 2023),
 - ▶ Bief de Jussy de la station d'épuration au pont de Jussy (mai 2023),
 - ▶ Secteur Jean Bouin des écluses du moulin brûlé aux écluses de Saint-Quentin (mai 2023),
 - ▶ Secteur Moulin Brûlé du PK 48, 200 jusqu'aux écluses du moulin brûlé à Saint-Quentin (mai 2023).



SYNDICAT MIXTE
DE L'AILETTE

Plan d'eau de l'Ailette Partie centrale

Comme annoncé dans le précédent bulletin d'information la pêche dans la partie centrale du Lac de l'Ailette sera très prochainement autorisée, selon les **principales modalités suivantes** : pêche des carnassiers uniquement, aux leurres, en No-Kill et exclusivement en bateau, en ayant préalablement réservé son droit de mise à l'eau via le site dédié (www.peche-ailette.com) et en utilisant uniquement la mise à l'eau de la base nautique de Cap'Aisne.

Le **calendrier des jours de pêche autorisés** pour l'année 2023 est également établi, exclusivement aux dates suivantes :

- Mai : Lundi 1^{er}, Samedi 20 & Dimanche 21, Samedi 27 & Dimanche 28,
- Juin : Samedi 3 & Dimanche 4, Samedi 10 & Dimanche 11,
- Juillet : Samedi 1^{er} & Dimanche 2,
- Octobre : Lundi 30 & Mardi 31,
- Novembre : du Mercredi 1^{er} au Jeudi 30,
- Décembre : du vendredi 1^{er} au Dimanche 17.

Retrouvez le **règlement intérieur** sur le site de la Fédération (<https://www.peche02.fr/5840-autres-documents.htm>), via le Flash-Code ci-contre, ou en cliquant sur le lien suivant : <https://qrco.de/bdXgeL>



www.peche-ailette.com

Bienvenue sur le site de réservation du Lac de l'Ailette



Règlement intérieur et calendrier des jours disponibles



← Janvier 2023 →

Date disponible	Date non disponible
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	

Le **site de réservation** sera opérationnel sitôt le mode de paiement en ligne installé (www.peche-ailette.com). Compte-tenu de la forte attente relative à l'inauguration de la première date de pêche, **nous informerons les pêcheurs via notre page facebook** (<https://www.facebook.com/peche02>) **du jour et l'heure de l'ouverture du site de réservation.**

La réussite et la pérennité d'un tel projet dépend étroitement du respect des règles qui sont fixées.

Différentes manifestations sont d'ores-et-déjà programmées pour l'année 2023 :

- ▶ Participation à la Fête de la Pêche organisée par le magasin «Décathlon Soissons» le samedi 15 avril (stand Fédération (avec simulateur de pêche)/AAPPMA/Garderie),
- ▶ Finale du Championnat de France (compétition FFPS) «Truite Réservoir» au réservoir de Travecy le dimanche 23 avril,
- ▶ Journée «Déstockage des Réservoirs de Travecy» le samedi 27 mai,
- ▶ Fête de la Pêche le samedi 3 et/ou dimanche 4 juin (lieux à définir selon la participation des AAPPMA du département),

Manifestations 2023



Rapport d'activité 2022

Le rapport d'activité 2022 de la Fédération est disponible en téléchargement sur le site internet de la Fédération (<https://www.peche02.fr/5840-autres-documents.htm>), via le Flash-Code ci-contre, ou en cliquant sur le lien suivant : <https://qrco.de/bdnSBI>



Assemblée Générale 2023

La 81^{ème} Assemblée Générale de la Fédération s'est tenue samedi 1^{er} avril 2023 à Origny-Ste-Benoite.

Outre l'approbation du compte-rendu de l'AG du 26 mars 2022, ont été présentés le bilan financier et le vote des résolutions liées, la présentation et l'adoption du budget prévisionnel 2023, l'adoption du règlement intérieur de la Fédération ainsi que la transmission du rapport d'activité.

Un temps d'échange a ensuite été établi avec les représentants des AAPPMA afin d'apporter des réponses à leurs questions.

Ouverture de la pêche des carnassiers en 2^{ème} cat.

Le samedi 29 avril prochain marquera l'ouverture de la pêche du Brochet en 2^{ème} catégorie (la fenêtre de capture 50/70cm s'applique sur l'ensemble des cours d'eau et canaux du département).

L'ouverture du Sandre et du Black-Bass est décalée au samedi 3 juin, tous les poissons pêchés avant cette date doivent donc être remis à l'eau vivant aussitôt après leur capture

Fédération de l'Aisne pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique

1, Chemin du Pont de la Planche 02000 BARENTON-BUGNY

Tél : 03-23-23-13-16 Mail : contact@peche02.fr

Site : www.peche02.fr ou www.facebook.com/peche02